

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME****8, place du champ de foire  
16140 MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr****délibération :  
D\_2016\_13\_6**

L' an deux mille seize , le vendredi 09 décembre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 02 Décembre 2016

Présents : 19

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Règlement intérieur  
communal de l'achat public****Pouvoirs :**

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella  
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine  
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur NEBOUT Joël

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Frédéric NOËL

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe que la passation d'un marché public est soumise à des règles de procédure et de publicité. D'une part, l'organisme public doit se conformer à une procédure, déterminée en fonction de la valeur de l'achat et de son objet (travaux, fournitures, services). D'autre part, et pour garantir une concurrence satisfaisante, il doit appliquer des règles de publicité, de la valeur estimée et de l'objet de l'achat.

Depuis le 1er avril 2016, le code des marchés publics est abrogé et remplacé par une nouvelle réglementation qui résulte des deux textes suivants :

- L'ordonnance n°2015 - 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Le décret du 25 mars 2016 n°2016 - 360 relatif aux marchés publics

Ces textes encadrent l'achat public pour tous les marchés dès le 1er euro dépensé et la nécessité de respecter l'ensemble des principes fondamentaux de la commande publique :

- Liberté d'accès à la commande publique,
- Égalité de traitement des candidats,
- Transparence des procédures.

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Au regard de cette souplesse octroyée aux collectivités, la commune de Mouthiers sur Boëme s'engage à formaliser des règles internes afin d'assurer l'efficacité de ses achats.

Les règles décrites dans ce projet de règlement ont pour ambition de responsabiliser et d'éclairer les agents et les élus municipaux sur les règles afférentes aux marchés publics. Les principes fondamentaux seront rappelés, les règles d'application des Marchés Publics expliquées.

**Considérant** que la commission des finances, réunie le 5 décembre 2016, a émis un avis favorable.

AR PREFECTURE

016-211602362-20161209-D\_2016\_13\_6-DE  
Reçu le 16/12/2016

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
APPROUVE le règlement intérieur communal de l'achat public.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/12/2016, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 16 DEC. 2016

Le Maire,

Michel CARTÉRET.

